



NUMÉRO 68

HIVER 2020

P.2
MOT DU PRÉSIDENT

P.3
MOT DU DIRECTEUR
ADJOINT PROVINCIAL

P. 5-13
NOUVELLES GÉNÉRALES

Président

**FRANÇOIS
PATRY**

On peut dire que l'année 2020 a été mouvementée. Nous avons vécu une pandémie mondiale, un arrêt complet des chantiers de construction pour plusieurs semaines, un confinement généralisé, de nouvelles mesures sanitaires à mettre en place, un maraudage...

Nous avons aussi eu des changements au niveau de l'équipe au Local 9. Un important membre de notre équipe a accepté une opportunité de travailler à la FTQ-Construction au poste d'adjoint au directeur général. Stéphane Payette est membre du Local 9 depuis 1994, puis a été représentant en 2005 avant de devenir directeur adjoint en 2019. Stéphane, je suis persuadé qu'avec tes capacités d'organisation, ton leadership et ton entregent, tu sauras relever avec brio tous les défis qui te seront présentés.

Dans ce journal, vous pourrez lire différents articles, entre autres sur les négociations qui s'en viennent. J'encourage tous nos membres à s'informer et à suivre ce qui se passe.

Ensemble, on est la masse. Cette phrase qui caractérise le Local 9 n'aura jamais été aussi vraie qu'en temps de négociations. C'est ensemble qu'on fait des gains. C'est ensemble qu'on peut avoir un rapport de force. C'est ensemble qu'on devient une masse inébranlable qui peut se lever contre les injustices et demander de meilleures conditions.

Je suis confiant qu'avec l'équipe que nous envoyons aux tables de négociations, nous ressortirons de cet exercice plus fort. Après tout, c'est nous la voix la plus influente des charpentiers-menuisiers et des charpentières-menuisières dans l'industrie de la construction!

Au moment d'écrire ces lignes, je ne peux pas prévoir dans quelles circonstances se passera notre temps des Fêtes. J'espère de tout cœur que vous pourrez profiter de cette période de congé avec vos proches.

Au plaisir de vous retrouver en 2021 et bonne lecture!

François Patry

Directeur Adjoint
Provincial

**ALEXANDRE
RICARD**



Avec le maraudage derrière nous, on passe à la prochaine étape : les négociations de vos conventions collectives.

Ces négociations s'annoncent déjà difficiles. On demande au secteur de la construction d'être un agent clé dans la relance de l'économie du Québec dans une période d'incertitude dûe à la pandémie. La CSN et le SQC ont fait retarder l'adoption du protocole de négociation, nous faisant passer par une étape judiciaire qui nous a coûté du temps précieux.

De notre côté, on vous promet de ne pas vous laisser dans l'incertitude. En respectant les stratégies de la FTQ-Construction, le Local 9 va tout mettre en œuvre pour informer le plus possible ses membres sur le déroulement des négos. Nous allons partager le plus de détails possibles sur notre page Facebook, notre site Internet et à travers nos infolettres. On vous encourage donc à consulter ces outils souvent et à aller chercher l'information. C'est votre métier, vos conditions et vos avantages qui seront négociés!

Vous verrez toutes sortes d'informations circuler partout sur les réseaux sociaux. Faites attention aux fausses rumeurs qui peuvent prendre racine sur certains groupes. Avant de les croire, allez directement à la source.

La source, c'est votre syndicat. C'est le Local 9. Votre représentant syndical est le mieux placé pour vous donner l'heure juste.

Il se peut qu'ensuite, on ne s'entende pas. Malgré les divergences d'opinion au sein de nos membres, c'est important de se regrouper et d'être tous ensemble pour avoir un gain collectif. Soyons solidaires. C'est ensemble, charpentiers-menuisiers et charpentières-menuisières, qu'on peut faire respecter nos droits face aux associations patronales, à la CCQ et face au gouvernement.

Ensemble, on est la masse!

Alexandre Ricard

Réussir votre examen

Charpentier- menuisier

Deux jours d'ateliers de perfectionnement au cours desquels vous réviserez les connaissances théoriques du métier en prévision de l'examen de qualification provinciale de la Commission de la construction du Québec (CCQ).



Formations en classe



8 h à 16 h 30



2 jours



524,95 \$ (taxes incluses)

Formations en ligne



17 h 30 à 21 h



4 jours



524,95 \$ (taxes incluses)

Gratuit, si vous êtes admissible au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

¹ Horaire sous réserve de modification



Soyez prêt et inscrivez-vous en ligne dès maintenant!

apchq.com/formations

438 315-6742 ou 1 800 468-8160

formation@apchq.com



Horaire¹ Hiver 2021

Formations en classe

Boisbriand

19 et 20 juin 2021

Drummondville

27 et 28 mars 2021

Granby

15 et 16 avril 2021

Joliette

27 et 28 mai 2021

Montréal

16 et 17 janvier 2021

27 et 28 février 2021

13 et 14 mars 2021

10 et 11 avril 2021

15 et 16 mai 2021

12 et 13 juin 2021

Québec

30 et 31 janvier 2021

27 et 28 février 2021

20 et 21 mars 2021

24 et 25 avril 2021

29 et 30 mai 2021

26 et 27 juin 2021

Rivière-du-Loup

12 et 13 juin 2021

Sherbrooke

5 et 6 juin 2021

Trois-Rivières

6 et 7 mars 2021

Victoriaville

1^{er} et 2 mai 2021

Formations en ligne

19 - 20 - 21 et 22 janvier 2021

16 - 17 - 18 et 19 février 2021

15 - 17 - 18 et 19 mars 2021

26 - 28 - 29 et 30 avril 2021

24 - 26 - 27 et 28 mai 2021

AUTEUR : CÉDÉRIC DÉRASPE,
représentant pour la Rive-Sud de Montréal

JE SUIS PASSÉ PAR L'OUVERTURE DE BASSIN. ET MAINTENANT?

Comme nous avons pu le constater durant la dernière année, la demande de main-d'œuvre a été très élevée. On a les bassins des charpentiers-menuisiers qui ont ouvert à quelques reprises dans plusieurs régions. Toutefois, bien que d'entrer par l'ouverture de bassin vous accorde le droit de travailler, il amène aussi des obligations.

Premièrement, vous devez obligatoirement cumuler les 150 heures garanties par l'employeur et ce, à l'intérieur d'une période de 3 mois.

Si vous n'avez pas les préalables scolaires requis, il est important de bien compléter le contrat (formulaire de demande de délivrance d'exemption), conclu avec votre entrepreneur et la Commission de la construction du Québec (CCQ). Bien que vous ayez 12 mois pour compléter vos préalables, certains s'y prennent parfois trop tard, ce qui entraîne la suspension de leur carte. Il est donc important de faire parvenir votre attestation des préalables scolaires à la CCQ aux fins de validation dès que vous l'obtenez. De plus, jusqu'à l'obtention de vos préalables, vous ne pourrez pas changer d'employeur, à moins de fournir un nouveau formulaire de demande de délivrance d'exemption. Celui-ci devra être signé par le nouvel employeur afin de valider votre dossier.

Finalement, après avoir travaillé dans l'industrie pendant une année, vous devrez suivre une formation. Il s'agit d'une obligation en vertu de l'article 7 du Règlement sur la délivrance des certificats de compétence (Loi R-20, chap. r.5) qui vise à accroître les compétences des salariés apprentis non diplômés. Il est de votre responsabilité de sélectionner une formation qui respectera, le plus possible, votre horaire, vos intérêts et votre localité.

Sur ce, je vous souhaite une bonne saison de travail et de très joyeuses à tous et à toutes!



AUTEUR : CARL GILBERT, représentant pour la Rive-Nord de Montréal

LE DROIT DE REFUS EN CONTEXTE DE PANDÉMIE

Connaissez-vous le droit de refus? Le droit de refus veut dire refuser d'exécuter un travail si cela implique un danger imminent pour votre santé, votre sécurité ou votre intégrité physique ou s'il peut avoir l'effet d'exposer une autre personne à ce même danger. Ce droit est décrit à l'article I2 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

Mais qu'en est-il dans le contexte pandémique actuel de la menace de la COVID-19?

En fait, aucun droit de refus n'a été considéré comme justifié depuis le début de la pandémie. Cependant, pour chacun de ces refus considérés injustifiés, plusieurs dérogations furent émises avec des délais de corrections très courts donnant donc raison aux travailleurs d'invoquer le droit reconnu par l'article I2 de la LSST.

En bref, le droit de refus en contexte de la COVID-19, même s'il n'a pas été considéré comme justifié jusqu'à présent, demeure votre devoir si vous croyez que les conditions de travail vous exposent ou exposent vos collègues à un danger en lien avec la COVID-19. Nous vous rappelons que l'article 49 de la LSST mentionne qu'il est de l'obligation des travailleurs de ne pas s'exposer ou d'exposer ses collègues à un danger, mais aussi de collaborer à éliminer le danger. Il va donc de soi d'exercer son droit, de façon individuelle, lorsque l'employeur refuse de se conformer aux mesures sanitaires décrétées et imposées par la Santé publique.

Les mesures préconisées dans ce contexte visant à éliminer ou à réduire le risque de contracter la COVID-19 se trouvent dans le Guide des bonnes pratiques de la CNEST.

Vous pouvez consulter ce guide en tout temps, disponible sur le site Internet du Local 9 (local9.quebec).

La plupart du temps, une fois l'exercice de refus complété, la situation se règle par médiation avec l'employeur. Si aucune solution convenable pour les travailleurs n'est mise en place ou si l'employeur ou son représentant juge qu'il n'y a pas de motif raisonnable d'exercer un refus de travail, la commission devra mandater un inspecteur dans les plus brefs délais. Son rôle sera de déterminer s'il existe un danger réel justifiant l'exercice du refus. Pendant ce temps, le travailleur est réputé être au travail, recevant ainsi salaire et avantages à condition de demeurer sur les lieux de travail.

Nous vous conseillons donc à vous, travailleurs et travailleuses, de téléphoner à vos représentants si vous avez le moindre doute quant à votre santé et votre sécurité ou encore à celles de vos collègues. Il est de notre responsabilité de vous accompagner dans votre démarche liée à votre refus de travail et ainsi protéger votre droit au travail reconnu par la LSST. Ensemble, on se protège!

PLUS DE **500**

FORMATIONS GRATUITES

Inscrivez-vous à une activité de perfectionnement et devenez un candidat convoité.



FIERS ET COMPÉTENTS.COM
FORMATION DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

25 ANS

DE FIDÉLITÉ

On sait que c'est grâce à nos membres que le Local 9 est ce qu'il est aujourd'hui. Pour souligner l'implication de nos membres, nous avons créé en 2013 un programme pour les remercier de leur fidélité. Voici quelques photos des remises de montre, soulignant 25 ans d'ancienneté avec la Fraternité.

ENSEMBLE, ON EST LA MASSE!



Geoffrey Jacques
Bois-Francs



Georges Lavoie
Bas St-Laurent / Gaspésie



Gilles Laflamme
Bas St-Laurent / Gaspésie



Gilles Roussy
Bas St-Laurent / Gaspésie



Jean-Guy Rioux
Côte-Nord



Jean-Marc Pitre
Laval



Jean-Rock Bouchard
Montréal



Jean-Marc Lamontagne
Abitibi-Témiscamingue



Marc Duguay
Bas St-Laurent / Gaspésie



Normand Poulin
Laval



Pascal Therrien
Laval



Réal Demontigny
Trois-Rivières



Steeve Émond
Saguenay / Lac St-Jean



Yvon St-Jean
Laval

COMMENT UNE GRÈVE PEUT ÊTRE PAYANTE

Les négociations arrivent à grand pas avec les conventions collectives qui prennent fin le 30 avril 2021. Beaucoup d'efforts vont être mis de l'avant pour faire avancer nos conditions de travail et l'arme ultime de toute négociation, c'est la grève. Une grève ce n'est jamais payant à court terme et peut donner l'impression qu'à la fin c'est impossible d'en sortir gagnant. Si on calcule vite et qu'on gagne 0,20\$ de l'heure de plus pour une grève d'une semaine qui nous a coûté 1000 dollars de salaire, ça va nous prendre pas loin de deux ans et demi pour se refaire.

Mais ça, c'est si on calcule vite, parce que la réalité est autre chose. Il faut prendre la négociation comme une étape au sein d'une carrière, une étape qui ne sert pas seulement à établir le taux de salaire pour la semaine prochaine. Le gain total d'une carrière, c'est tout l'argent que tu vas gagner dans les 40 ans d'une carrière normale. Par exemple, si tu gagnes 50 000 \$ par année pendant 40 ans, ça te donne un gain total de deux millions (2 000 000\$).

L'impact des pourcentages d'augmentation sur le salaire peut être petit sur le court terme, mais sur le gain total d'une carrière, il devient énorme. En voici un exemple.

\$50,000 à 0% d'augmentation par année pendant 40 ans = un gain total de **\$2,000,000**

\$50,000 à 1% d'augmentation par année pendant 40 ans = un gain total de **\$2,444,318**

\$50,000 à 2% d'augmentation par année pendant 40 ans = un gain total de **\$3,020,099**

\$50,000 à 3% d'augmentation par année pendant 40 ans = un gain total de **\$3,770,062**

Si la différence entre 2% et 3% est impressionnante pour nous (\$749,964) ce l'est tout autant pour les patrons! C'est pourquoi la négociation est la tâche la plus difficile pour un syndicat.

On s'entend, la grève demeure un moyen de dernier recours. On va tout faire pour éviter de se rendre là. En même temps, on ne doit pas avoir peur d'aller jusque-là pour faire pression sur les employeurs. Au Local 9, on est conscient de l'importance des négos et de l'impact qu'une grève peut avoir sur vous. On est là pour défendre vos droits et pour faire des gains quoi qu'il arrive.



AUTEUR : GINO LOISEL, représentant pour la Gaspésie, Bas-St-Laurent et les Îles de la Madeleine

LA MIXITÉ SUR LES CHANTIERS, C'EST OUI!

Au Local 9, il est important de s'assurer de la bonne intégration des femmes au sein de l'industrie. Pour ce qui est de la compagnie Construction Michel Maltais, la mixité sur les chantiers, c'est gagnant !

En effet, la compagnie a embauché la consœur Geneviève Bois à titre de charpentière-menuisier et s'est vu remettre la mention de reconnaissance **Certifié mixité en chantier** par l'ACQ et la CMEQ.

Merci à la compagnie de s'engager à déconstruire les mythes entourant la présence des femmes dans l'industrie de la construction !



LES IMPÔTS ET LA PCU

– C'EST LE MOMENT D'INVESTIR DANS VOTRE REER!

On ne risque pas d'oublier l'année 2020 de sitôt... Vous avez dû adapter vos méthodes de travail pour respecter la distanciation sociale et aussi respecter des normes sanitaires strictes pour la reprise des travaux dans l'industrie. Au printemps, le gouvernement Trudeau a su mettre en place différents programmes d'aide aux travailleurs et travailleuses tels que la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ainsi qu'une subvention aux entreprises pour rémunérer 75% du salaire des employés.

Si vous êtes de ceux et celles qui ont touché de la PCU, vous devez savoir qu'aucun impôt n'a été prélevé sur les versements mensuels reçus. Ces sommes seront récupérées au printemps prochain lors de votre déclaration de revenus.

Par exemple, si votre revenu pour l'année en cours est de 50 000\$, vous devrez rembourser 32.53% des montants reçus de la PCU. Si vos revenus sont de 70 000\$, c'est plutôt 37.12% des montants reçus qui devront retourner dans les coffres de l'état. Je vous invite à consulter le tableau ci-joint pour plus de détails.



REER+

Cotiser au REER+ au Fonds de solidarité FTQ, c'est à la fois épargner pour l'avenir et profiter du présent.

Cotisez au reerplus.com



+30%*
d'économies d'impôt

REER ordinaire	REER+ au Fonds
----------------	----------------

*Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral. Ils sont limités à 1 500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$. Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web.fondsfq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

La facture fiscale de cette aide exceptionnelle pourrait être salée pour les travailleurs de l'industrie de la construction... heureusement, il n'est pas trop tard pour prévoir le coup!

Plutôt que de devoir retourner ces sommes dues, ne serait-il pas plus profitable pour vous de profiter du report fiscal qu'offre le REER? Il serait une option particulièrement profitable pour vous de cotiser dans un régime de retraite et d'utiliser votre déduction REER pour éponger votre facture fiscale au printemps prochain!

Tableau avec PCU de 4000\$

	SANS REER	ACHAT D'UN REER + AU FONDS DE 2212\$
Revenu imposable	60 000\$	60 000\$
PCU reçue au courant de l'année	4000\$	4000\$
Déduction REER	-\$	2212\$
Revenu imposable	64 000\$	61 788\$
Cédits d'impôt pour fonds de travailleurs ¹	-\$	663\$
Impôt additionnel à payer (approximatif) sur le montant de PCU reçue	1484\$	0\$
Économie d'impôt ²	-\$	1484\$

¹ Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont de 15% au Québec et de 15% au fédéral. Ils sont limités à 1500\$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5000\$.

² Exemple basé sur l'année d'imposition 2020, pour une personne avec un revenu annuel imposable de 64 000\$, ayant un taux d'imposition marginal de 37,1%. Les montants sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale.

Le Fonds de solidarité FTQ devient donc une option plus que logique avec son crédit d'impôt de 30% qui s'ajoute à votre déduction REER.

Seriez-vous intéressé à rejoindre le réseau RL comprenant plus de 1800 militants syndicaux et de continuer de faire grandir un fleuron de la Fédération des travailleurs du Québec? Parlez-en à votre représentant pour vous inscrire à une formation en 2021!

DOSSIER CNESST : UN TÉMOIGNAGE D'UN DE NOS MEMBRES

Un jour de démolition en 2007, une douleur intense et un engourdissement passent de mes doigts aux épaules. Je me dis : « Bof, ça doit être les efforts du moment! ». Plusieurs nuits dans l'inconfort suivent. L'irritabilité s'installe sournoisement dans mon corps et ma tête. Sans médecin de famille, je consulte un médecin en clinique d'urgence sans avoir trop de suivi. Je commence à consommer des antidouleurs, comme bien d'autres compagnons dans l'industrie de la construction. Ce n'est pas vraiment concluant, mais bon. L'orgueil d'un homme fait qu'il endure comme bien d'autres.

Quelques années passent, et en 2012, un neurologue trouve la présence de paresthésies dans mes deux mains. Je suis diagnostiqué. J'ai le **syndrome du tunnel carpien**. Une chose est sûre, je dois me faire opérer. En juillet 2014, je prolonge mes vacances pour ma convalescence (main droite).

Les symptômes ne disparaissent pas. Je ne fais pas opérer ma main gauche de peur que cela ne fonctionne pas. En 2017, grâce à une chaire de recherche au CHUS, je reçois quatre injections de cortisone pour endormir la douleur en l'espace d'un an. En 2018, à la dernière injection, je rencontre mon médecin à la clinique : « **C'est une maladie professionnelle, mon grand** » dit-il. Oui mais, je n'étais pas au courant. **Soyez-en informé!**

Comment puis-je me sortir de ce calvaire? Je souffre et je suis sur le bord du gouffre. Je ne suis plus capable de tenir ma perceuse plus de 2 minutes, de faire des joints de scellant et j'échappe mon marteau! C'est mon métier et je le pratique depuis 20 ans.

Je communique avec Paul Sévigny, mon représentant du Local 9. Une rencontre à son bureau s'impose. En appel conférence, nous parlons avec Me Berthelot, l'avocat dévoué de notre syndicat, de la situation. Beaucoup de temps s'est écoulé entre le début des symptômes et notre rencontre. Je me fais opérer à nouveau la main droite et suit la main gauche avec de bons résultats. Nous commençons à remplir des formulaires de toutes sortes. La CNESST conteste par deux fois la situation car elle est hors délai. Nous allons devant le Tribunal administratif du Travail. Après discussion entre les parties, un accord est conclu. Je suis reconnu ayant eu le syndrome du tunnel carpien avec une atteinte permanente.

Une histoire qui se termine bien car je vais très bien aujourd'hui. Si je n'avais pas eu Paul et Antoine pour m'épauler dans cette histoire, je vendrais probablement des boulons en quincaillerie à 40 ans. Je veux les remercier de tous les efforts et de la confiance qu'ils m'ont portés. Psst! Notre Hélène Labbé au bureau du Local de Sherbrooke fait aussi un merveilleux travail. « Garde ton beau sourire! »



Merci à vous!
Jonathan Aubin
Charpentier-menuisier
Local 9 depuis 20 ans
Sherbrooke

Notre service juridique travaille à faire reconnaître les maladies professionnelles qui affectent particulièrement les charpentiers-menuisiers et les charpentières-menuisières. Nous sommes là pour vous aider. Contactez votre représentant pour qu'il puisse monter un dossier avec vous.



LE MARAUDAGE EST PASSÉ, MAINTENANT, IL EST TEMPS DE NÉGOCIER

La période de maraudage s'est terminée avec les résultats que l'on connaît. Cet exercice démocratique sert à déterminer par quel syndicat les travailleurs veulent se faire représenter aux tables de négociations. Les conventions collectives seront échues après le 30 avril prochain, ce qui fait en sorte que la ronde de négociations débutera en début d'année prochaine avec les cinq associations syndicales présentes.

Les deux dernières rondes se sont soldées, rappelons-le, par des conflits de travail dans tous les secteurs et des lois spéciales, comme celle qui a décrété un retour au travail forcé pour l'Institutionnel-Commercial et l'Industriel en retour d'une augmentation de 1,8% et l'arbitrage pour tout ce qui n'avait pas été réglé aux tables de négos. Est-ce que les prochaines seront différentes?

Une adoption du protocole retardée

Il est évident qu'avec le résultat du maraudage où aucune association syndicale ne voit une majorité de travailleurs se ranger derrière elle, on risque de vivre sensiblement la même dynamique au sein de l'Alliance syndicale. Les négociations ne sont pas encore commencées que des frictions apparaissent, avec une association de travailleurs - la CSN pour ne pas la nommer - qui voudrait avoir le droit de voter de façon égale à toutes les autres. Sous prétexte que la loi lui donne le droit d'être présente aux tables, aussi bien avoir le même poids dans la prise de décisions selon elle. C'est à sa face visible un déni de démocratie : si seulement 6% des travailleurs l'ont choisie, pourquoi s'exprimerait-elle pour 20% d'entre eux?

Et on ne parlera pas de l'opportunisme d'une autre, qui était d'accord au départ avec l'entente au sein de l'Alliance et qui finalement dépose elle aussi des demandes en voyant que le tout allait se retrouver devant un arbitre. Par chance, l'arbitre a fait respecter la règle d'équité entre tous, le pourcentage de représentativité représentera donc la voix de chacune pendant les négociations de 2021.

Un contexte économique incertain

Le contexte économique aura une incidence certaine sur la tournure des pourparlers entre patrons et syndicats; malgré la tourmente qu'a créée la COVID-19 sur l'économie mondiale, la construction au Québec semble peu touchée. C'est bien la première fois que l'économie plante, mais que la construction résiste! Le gouvernement provincial fonde beaucoup d'espoir dans notre industrie, au point d'en faire le moteur de la relance économique à venir. C'est pourquoi on a vu le projet de loi 66 et ses allègements réglementaires pour 250 projets d'infrastructures publiques (écoles, hôpitaux, routes, etc...) être déposé cet automne.

Est-ce que le ministre du Travail sera plus prompt à mettre fin à une négociation qui s'enlignerait vers un conflit de travail? Il a déjà mis au courant tous les acteurs de l'industrie qu'il

souhaitait qu'aucun conflit de travail ne survienne durant les prochaines négociations. Reste à voir comment cette demande se répercutera quand viendra le temps de demander une mise à jour de nos conditions de travail.

Rareté de la main-d'œuvre dans la construction

Un autre aspect qui risque d'avoir un impact est la rareté de main-d'œuvre qui sévit sur les chantiers depuis quelques temps déjà.

Malgré les perspectives d'emplois, les centres de formation peinent à recruter de nouveaux étudiants et les ouvertures de bassins répétitives des dernières années n'ont jamais réussi à combler la demande. Mais qu'est-ce qui fait que malgré tous les efforts mis pour recruter et retenir les nouveaux dans l'industrie, ceux-ci quittent ou boudent leurs bottes à cap d'acier et leur sac à clous? Serait-ce les conditions de travail qui stagnent et régressent qui font en sorte que ceux qui pourraient travailler aiment mieux faire autre chose? Parce que c'est bien beau la construction quand on regarde juste le salaire horaire, mais quand le lieu de travail change de place à tout bout de champ, quand le nombre d'heures dans la semaine et le nombre de semaines dans l'année sont inconnus, quand le pouvoir d'achat n'a pratiquement pas bougé en 10 ans malgré le fait que des milliers de chantiers se sont entrepris, avec un profit pour le contracteur qui l'a mené à terme, sans compter le profit du promoteur avec la spéculation sur le prix des terrains...il serait intéressant pour la partie patronale de redonner leur juste part à ceux et celles qui font en sorte que la rentabilité est au rendez-vous sur la construction au Québec. Elle réglerait peut-être le problème de main-d'œuvre par la même occasion.

Une chose est certaine, les prochaines négociations seront très intéressantes à suivre, alors on se tient informé et on se tient entre confrères et consœurs parce que c'est ensemble qu'on va finir par améliorer notre sort, notre paie, notre fonds de pension. On le sait : Ensemble, on est la masse!



Les travailleurs des compagnies Construction Réno Isabel et Constructions Joli-Monts.

UN PROJET INTÉRESSANT: MAISON ISOLÉE AVEC DE LA PAILLE

En juillet dernier, les travailleurs de l'entreprise V.F. Habitations ont contacté le représentant de la région des Bois-Francs et de Thetford Mines, le confrère Marcel Duchesne, pour l'informer qu'ils allaient travailler sur un projet de construction résidentielle particulier : la construction d'une maison unifamiliale isolée avec des ballots de paille!

C'est un type de construction plutôt rare dont les racines remontent à plus de 200 ans, originaire de l'État du Nebraska aux États-Unis. C'est le manque de ressources, notamment de bois, qui pousse les premiers colons à bâtir avec le seul matériel présent en abondance...la paille!

Pour ce genre de construction, il y a deux types de charpentes qui sont généralement utilisées. La première, des charpentes à double ossatures de bois de 2 x 4, une intérieure et une extérieure. La deuxième technique est utilisée sur le chantier de V.F. Habitations, c'est-à-dire une charpente de bois massif apparente à l'intérieur du bâtiment, comme vous pouvez le remarquer sur les photos.

La paille est un matériel intéressant car elle est naturelle, renouvelable, perspirante (laisse passer la vapeur d'eau), non toxique, biodégradable et présente en abondance.

Faits intéressants à savoir :

- La paille a une valeur isolante entre R-29 et R-33 dépendamment de la largeur et de la disposition des ballots.
- Selon une étude de la SCHL, un mur en ballots de paille a une résistance au feu de deux heures à 1010 degrés Celsius.

On aimerait remercier M. Vincent Faucher, (propriétaire de V.F habitations), Mike Bolduc (contremaître du chantier) ainsi que toute l'équipe de V.F Habitations pour leur collaboration.

Et un merci particulier aux propriétaires de la maison, Manon et Rémi!

Si vous travaillez sur un projet où l'innovation technologique ou le développement durable est mis de l'avant, n'hésitez pas à communiquer avec Nicolas Trudel (ntrudel@local9.quebec), responsable du comité innovation technologique et développement durable au Local 9!



BIENVENUE AUX NOUVEAUX

Nous voulons souhaiter la bienvenue au Confrère Marco Rivard, à titre de délégué régional dans la magnifique région des Îles de la Madeleine. Marco agit à ce titre depuis déjà quelques semaines. Celui-ci sera en poste pour répondre à vos besoins, à la place Sumarah, les lundis et mercredis en soirée de 19 h 00 à 21 h 00. Bienvenue Marco et merci de ta bonne collaboration !

En même temps, nous voulons souhaiter la bienvenue au Confrère Bruce Bouillon Simard, au poste de vice-président par intérim dans le Conseil Régional de la région du Bas-St-Laurent, Gaspésie et des Îles de la Madeleine. Vous pourrez le rencontrer lors de futures assemblées ! Bienvenue Bruce et merci de ta collaboration dans la région !



SSQ
assurance

L'esprit
collectif

Vous gagnez à changer pour SSQ Assurance

En tant que membre de la Fraternité nationale des Charpentiers-menuisiers, Section locale 9, profitez de :



20 %

de rabais
en assurance
auto



15 %

de rabais
en assurance
habitation

Obtenez 60 \$ de rabais sur chacun de vos contrats en effectuant une soumission en ligne*.

**Combinez vos assurances auto et habitation,
c'est payant!**


Combinez vos assurances et obtenez **gratuitement** le plan **Bien protégé**, qui inclut cinq services d'assistance : routière 24 h, habitation, santé, juridique et vol d'identité.



Demandez une soumission

1 866 777-2886 | ssq.ca/groupes/nomdugroupe





Nous profitons de
cette période de
réjouissances pour
vous offrir nos
meilleurs voeux
de bonheur et de
santé à vous et à
votre famille.
Joyeuses fêtes et
bonne année!

RECEVEZ-VOUS LES INFOLETTRES DU LOCAL 9?

Nous souhaitons faire un petit rappel aux membres qui ne reçoivent pas de courriels de notre part et qui souhaitent en recevoir, de nous contacter par téléphone afin de faire l'ajout ou la modification à leur dossier.

L'envoi de courriel est la façon la plus efficace de vous informer de sujets importants, et ce rapidement. Vous recevrez également de l'information pertinente concernant votre métier et votre région. Appelez-nous dès maintenant pour vous inscrire!

DEWALT®

L'AVANTAGE D'UNE PUISSANCE ACCRUE™



L'AVANTAGE D'UNE PUISSANCE ACCRUE. Découvrez les outils 20V Max* de DEWALT® équipés de la technologie FLEXVOLT ADVANTAGE™. Profitez d'une puissance encore plus grande lorsque vous associez un outil FLEXVOLT ADVANTAGE™ à une batterie FLEXVOLT®. 4 nouveaux outils sont équipés de cette technologie qui inclut la nouvelle scie circulaire DCS573B. Lorsque vous fixez une batterie FLEXVOLT® à votre outil, la nouvelle technologie FLEXVOLT ADVANTAGE™ de DEWALT la détecte et ajuste la puissance de sortie en conséquence.



ROBUSTESSE GARANTIE.™

www.DEWALT.ca



Tous droits réservés © 2020 DEWALT™. Les exemples qui suivent sont des marques de commerce liées à un ou plusieurs outils électriques et accessoires DEWALT : l'agencement de couleurs noir et jaune, la grille d'admission d'air en D, la série de pyramides sur la poignée, la configuration de l'emballage et la série de bosses en forme de losanges sur la surface de l'outil.
* Voltage initial maximum de 20 volts (avec moteur tournant librement). Tension nominale de 18 V. ** Outil avec AVANTAGE FLEXVOLT(MC) lorsque jumelé à la batterie FLEXVOLT™ DCB606 vs batterie DEWALT 20 V MAX™ DCB205.

NOS BUREAUX

MONTRÉAL – SIÈGE SOCIAL

9100, Métropolitain Est,
Montréal, Qc, H1K 4L2

T : (514) 374-5871

F : (514) 374-8800

DIRECTION :

François Patry, président
Alexandre Ricard, directeur adjoint provincial
François Longtin, directeur adjoint
Frédéric Cambrini, directeur adjoint

REPRÉSENTANTS :

Roger Friolet, Carl Gilbert,
Emmanuel Lacoste, Maxime Macocco,
Martin St-Pierre

COORDONNATRICE :

Linda Dupuis

DIRECTRICE DES FINANCES : Josée Vaudrin

ADJOINTE ADMINISTRATIVE : Julie Amyot

AGENT DE RÉFÉRENCE : Patrick Thounin

SECRÉTAIRES / GESTION DES MEMBRES :

Liana Mercurio et Jessika Gingras

AGENTES À LA COMPTABILITÉ : Cathy Ouellet

et Kim Bellemare

AVOCAT : Antoine Berthelot

SECRÉTAIRE JURIDIQUE :

Audrey Pelletier-Lemieux

CONSEILLÈRE AUX COMMUNICATIONS :

Marianne Côté

LAURENTIDES

330, rue Parent, 2^e étage,
St-Jérôme, Qc, J7Z 2A2

T : (450) 436-8808

F : (450) 438-5720

REPRÉSENTANT : Raphaël Lavoie

SECRÉTAIRE : Céline Côté

MAURICIE

7080, boul. Marion, bureau 107,
Trois-Rivières, Qc, G9A 6G4

T : (819) 375-9683

F : (819) 691-2398

REPRÉSENTANT : Nicolas Trudel

SECRÉTAIRE : Isabelle Béland

MONTÉRÉGIE

161, rue St-Jacques,
Granby, Qc, J2G 9A7

T : (450) 777-1030

F : (450) 777-4319

REPRÉSENTANT : Marcel Jr Laurin

SECRÉTAIRE : Karine Raymond

OUTAOUAIS

219, boul. Maloney Ouest, bureau 3,
Gatineau, Qc, J8P 3V9

T : (819) 772-0237

F : (819) 772-0517

REPRÉSENTANT : Johnathan Baril

SECRÉTAIRE : Claude Audy

QUÉBEC

5000, boul. Des Gradins, bureau 265,
Québec, Qc, G2J 1N3

T : (418) 628-9299

F : (418) 628-5130

REPRÉSENTANTS : Jean-Sébastien Porlier,

François Moulin, Christian Lacroix,

Guillaume Gaudreault-Jean

SECRÉTAIRE : Diane Larochelle

SAGUENAY / LAC-ST-JEAN

2679, boul. du Royaume, bureau 230,
Jonquière, Qc, G7S 5T1

T : (418) 699-5061

F : (418) 699-6192

REPRÉSENTANT : Sabin Lapointe

SECRÉTAIRE : Lise Tremblay

SAINT-GEORGES DE BEAUCE

(mardi pm ou sur rendez-vous)

11215, 1^{er} Avenue,
Saint-Georges de Beauce, Qc, G5Y 1S4

T : (418) 628-9299

F : (418) 628-5130

REPRÉSENTANT : Jean-Sébastien Porlier,

Christian Lacroix

SOREL-TRACY (sur rendez-vous seulement)

71, rue de Ramezay, Local 308A

Sorel-Tracy, Qc J3P 3Z1

T : (514) 374-5871

F : (514) 374-8800

REPRÉSENTANT : Réjean Chalifoux

TERREBONNE

(sur rendez-vous seulement)

3455, Boul. De la Pinière, bureau 203,

Terrebonne, Qc, J6X 0A1

T : (514) 374-5871

F : (450) 312-0327

REPRÉSENTANT : Kevin Noel

THETFORD MINES

(sur rendez-vous seulement)

733, boul. Frontenac, bureau 200

Thetford Mines, Qc, G6G 7X9

T : (581) 333-0101

F : (819) 850-3071

REPRÉSENTANT : Marcel Duchesne

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

201, rue du Terminus Ouest, bureau 2400,
Rouyn-Noranda, Qc, J9X 2P7

T : (819) 762-4515

F : (819) 762-9506

REPRÉSENTANT : Martin Bluteau

SECRÉTAIRE : Laurence Bertrand

CÔTE-NORD

8, rue Père-Divet,
Sept-Îles, Qc, G4R 3N2

T : (418) 968-3008

F : (418) 968-2331

REPRÉSENTANT : Guillaume Tessier

SECRÉTAIRE : France Goupil

BAS-ST-LAURENT / GASPÉSIE

2, rue St-Germain Est, bureau 609,
Rimouski, Qc, G5L 8T7

T : (418) 723-2717

F : (418) 723-6466

REPRÉSENTANT : Gino Loisel

SECRÉTAIRE : Judith Roy

ESTRIE

2144 rue King Ouest, bureau 150,
Sherbrooke, Qc, J1J 2E8

T : (819) 563-3161

F : (819) 563-0024

REPRÉSENTANT : Paul Sévigny

SECRÉTAIRE : Jacynthe Veilleux

ÎLES DE LA MADELEINE

(sur rendez-vous seulement)

350, chemin Principal, bureau 201A,

Cap-aux-Meules, Qc, G4T 1C9

T : (418) 723-2717

F : (418) 986-2088

REPRÉSENTANT : Gino Loisel

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL : Marco Rivard

BOIS-FRANCS

2940, boul. Lemire, bureau 106
Drummondville, Qc, J2B 7J6

T : (819) 850-5315

F : (819) 850-3071

REPRÉSENTANT : Marcel Duchesne

SECRÉTAIRE : Lise Pépin

BROSSARD (sur rendez-vous seulement)

4805, boul. Lapinière, bureau 6200,
Brossard, Qc, J4Z 0G2

T : (514) 374-5871

F : (450) 926-6204

REPRÉSENTANT : Cédéric Déraspe

LA FRATERNITÉ EST LE JOURNAL

publié par la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers.

L'information recueillie dans ce numéro traite des activités depuis le numéro de mai 2020 et est à jour au 1^{er} décembre 2020.

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

L'équipe de direction, Julie Amyot, adjointe administrative,
les représentants de la Fraternité et des membres.

COORDONNATRICE DU JOURNAL

Marianne Côté

COMMANDITES

Merci à nos commanditaires : APCHQ, DeWalt, Fiers et compétents,
Fonds de solidarité FTQ, SSQ

PRÉPARATION GRAPHIQUE ET IMPRESSION

Atelier québécois Offset (1998) inc. 450.661.2711

Upperkut 514.593.6363

Tirage : 22 500

Dépôt Légal Bibliothèque Nationale du Québec.

**LE SYNDICAT DES CHARPENTIERS-MENUISIERS ET DES
CHARPENTIÈRES-MENUISIÈRES LE PLUS INFLUENT AU QUÉBEC.**

ENSEMBLE, ON EST LA MASSE.



T 800 465-9791 F 514 374-8800

9100, MÉTROPOLITAIN EST, ANJOU, QC, H1K 4L2

LOCAL 9 QUEBEC

